

**ARRÊTÉ DEP-2025-559 PORTANT NOMINATION DU JURY
DU CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION DE NIVEAU 4 ORGANISATEUR DE RECEPTIONS**

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-158 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 9 mai 2005 portant création du certificat de spécialisation de niveau 4 organisateur de réceptions;

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2025-1001 nommant les présidents de jurys du certificat de spécialisation de niveau 4 ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat de spécialisation de niveau 4 organisateur de réceptions pour la session 2025 dans les académies de Paris – Créteil - Versailles, est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Bertrand CHAPEL, Inspecteur de l'Education nationale

Vice-président :

Monsieur Xavier DEHOVE, enseignant

Enseignants :

Monsieur Loic MATHIS
Monsieur Yves VIGUIER

Monsieur Gilles BENNON
Monsieur Luc BILLA

Professionnels :

Monsieur Franck BEDARD
Monsieur Patrick CATINEAU

Monsieur Pierre DELLA-VALLE
Madame Aurélie LAGRAVERE

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2025.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours


Aurore COLLET